



COMMUNE DE



PROCES VERBAL du Conseil Municipal Séance du 16 juin 2020

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire

PRESENTS : M. Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire
M. Franck JOUY, Mme Françoise BERTON, M. Frédéric TILLOY, Mme Sylviane SIEGFRIED,
M. Christian MICHEL, Maires-**Adjoints**

Mme Pavla CLAQUIN, Mme Cassandre JOUY, M. Franck LEROYER,
M. Patrick MARIE, M. Pierre MORIN, Mme Catherine MOZAIVE, M. Gilles REBIERRE-ROSE,
Mme Catherine RHOD, Mme Amarjit RIVIERE, Mme Cindy SIMON, Mme Jacqueline
WENTZEL, **Conseillers Municipaux.**

ABSENTS : M. Didier JEAN, M. Benjamin NITOT

Formant la majorité des membres en exercice.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du conseil municipal du 26 mai 2020.
- ✓ Jury d'assises 2021
- ✓ Modification du tableau du personnel.
- ✓ Aménagement de la Route de Tailleville, RD 219A-- Convention avec le Département.
- ✓ Aménagement Place du 6 Juin. Désignation d'un cabinet pour la mission de maîtrise d'ouvrage.
- ✓ Dossier sécurité vidéoprotection - demande de subvention au titre de l'aide aux petites communes rurales auprès du Conseil Départemental et la Préfecture du Calvados.
- ✓ Renouvellement des membres du conseil d'administration de L'EHPAD de Douvres La Délivrande.
- ✓ Commission communale des impôts directs 2020.
- ✓ Informations et questions diverses

M. le Maire ouvre la séance à 19 heures.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Selon l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Au début de chacune des séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour assurer les fonctions de secrétaires de séance.

M. le Maire propose de désigner Madame Amarjit RIVIERE comme secrétaire à cette réunion.

Accord du conseil à l'unanimité

POINT AJOURNE

M. le Maire informe l'assemblée que le point concernant le renouvellement du conseil d'administration de l'Ehpad de Douvres est ajourné. Ce dossier est reporté en septembre à la demande de la direction de l'Ehpad.

POINT SUPPLEMENTAIRE

M. le Maire propose à l'assemblée un point supplémentaire à l'ordre du jour. Il s'agit de déposer une demande de subvention au titre de l'aide aux petites communes rurales, au conseil départemental, pour le remplacement de la chaudière, d'une fenêtre salle linglonia et des portes salle Podevin.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

1. Approbation du conseil municipal du 26 mai 2020

Le procès-verbal du compte-rendu du conseil municipal du 26 mai 2020 fait l'objet d'une observation de Mme Jacqueline WENTZEL qui souhaite que le montant brut des indemnités des élus soit retranscrit.

Il est à noter qu'à compter du 1 janvier 2019, une augmentation de l'indice majoré 830 de 1015 à 1027.

Indemnité brute du maire : 2006.93 €

Indemnité brute d'un maire-adjoint : 770.10 €

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

2. JURY D'ASSISES 2021 – LISTE PREPARATOIRE

Après tirage au sort public, Monsieur le Maire annonce les noms des 3 personnes qui seront inscrites sur la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises 2021

N° 665 – bureau 1 - SAVOLDELLI Pascaline – 19 Rue de l'Espagne

N° 143 – bureau 2 - CHOPIN Bernard - 11 rue Noë de L'Ile

N° 135 – bureau 2 – CHARTOIS Bruno - 5 rue des tulipes -

Liste adoptée par le conseil municipal à l'unanimité.

Un tirage au sort sera réalisé, ensuite, par le président de la Cour d'assises parmi tous les jurés inscrits sur la liste annuelle départementale constituée par les communes.

3. MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL

Maire informe l'assemblée que :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34
- Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Il est exposé au Conseil Municipal que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, à la suite de la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Aussi, à la suite de l'avis favorable de la commission administrative paritaire en date du 28 avril 2020,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- créer 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet soit 28 heures hebdomadaire, à compter du 1 avril 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve cette proposition**
- **Accepte de modifier le tableau des effectifs de la commune 2020.**
- **Procède à la fermeture du poste d'adjoint technique territorial dès la nomination de l'agent concerné par M. le Maire**
- **Autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération**

4. AMENAGEMENT ROUTE DE TAILLEVILLE – RD 219A - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT

M. le Maire présente au Conseil Municipal, la convention relative aux travaux d'aménagement de la RD 219A sise sur le territoire de la commune de Langrune sur Mer.

Cette convention a pour objet :

- D'autoriser la Commune à occuper le domaine public routier départemental et ses dépendances pour y réaliser les ouvrages définis (projet d'aménagement sur un linéaire de 240 mètres environ)
- De fixer, entre les parties, les modalités de réalisation des travaux et les modalités de financement.
- De définir les modalités d'entretien des aménagements réalisés.

Après lecture de la convention et entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- **Prend note des modalités de réalisation de l'ouvrage, des modalités financières et d'entretien des aménagements réalisés.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents se rapportant à ce dossier.**

M. le Maire informe que les travaux d'eau potable et d'effacement de réseaux ont été réalisés. Le dossier de consultation des entreprises est en phase de finalisation. Les travaux sont prévus pour le dernier trimestre, avec une mise en place de voie partagée.

5. AMENAGEMENT DE LA PLACE DU 6 JUIN – DESIGNATION D'UN CABINET POUR L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

M. le Maire indique qu'une consultation a été lancée concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du front de mer et de la place du 6 juin.

Au terme de cette consultation, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 avril 2020 en visioconférence en raison de la pandémie du Covid 19 et a retenu l'offre suivante :

La Shéma de Caen pour un montant de la tranche ferme de 42 637.50 € HT

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de ce choix.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve le choix proposé par la commission d'appel d'offres et attribue la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du front de mer et de la place du 6 juin pour un montant 42 637.50 € HT à la Shéma de Caen.**
- **Autorise M. le Maire à signer le marché et tous les documents s'y rapportant**

M. le Maire relate les différentes étapes de la consultation qui a eu lieu du 9 décembre 2019 au 17 janvier 2020.

Trois candidats ont répondu à l'appel d'offres, Dci, Siam et la Schéma.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 20 janvier 2020 pour l'ouverture des plis et a demandé une présentation aux trois bureaux d'études retenus et a finalisé son choix lors de la commission d'appel d'offres du 15 avril 2020 par visioconférence.

M. Michel, maire-adjoint aux travaux, retrace l'analyse des trois dossiers effectuée par le CAUE (cabinet architecture d'urbanisme et d'environnement) du calvados.

Cette analyse notée comporte quatre parties :

- La compétence/référence,
- La méthodologie
- Les délais d'exécution des missions.
- Le prix

L'écart des notes était très serré. La rémunération est forfaitaire.

Pour ce projet de grande ampleur, il est indispensable de travailler avec des assistants à maîtrise d'ouvrage qui guident et orientent les élus. C'est un enjeu communal et intercommunal qui reflétera notre commune. Des réunions sous forme d'ateliers seront organisées.

6. DOSSIER VIDEO PROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRES DE L'AIDE AUX PETITES COMMUNES RURALES AU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET A L'ETAT.

Afin de garantir la sécurité dans la commune de Langrune et aux écoles, M. le Maire propose au conseil municipal de modifier le système de vidéosurveillance déjà en place.

Il donne la parole à M. Tilloy, maire-adjoint aux finances, en charge du dossier qui explique à l'assemblée l'extension du système vidéo (aux écoles, à la mairie et dans la rue commerçante,) et le remplacement de l'ancien système (bois joli) non évolutif.

De plus M. Tilloy précise que notre dossier a reçu ce jour l'agrément de la Préfecture. De ce fait, notre dossier sera présenté pour l'attribution d'une subvention.

Le coût proposé est de 18 350 € HT englobant la visualisation des plaques numérogiques, le remplacement, les nouvelles caméras et la déclaration en préfecture.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Accepte la mise en place du système de vidéo tel décrit.**
- **Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Calvados au titre de l'aide aux petites communes rurales et auprès des services de l'Etat au taux le plus élevé.**
- **S'engage à inscrire au budget 2020, les sommes correspondantes.**
- **Autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier**

7. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS 2020

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par M. le Maire et précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal :

- **Prend note à l'unanimité les noms des 24 commissaires pour cette commission (parmi les membres ci -dessous 6 titulaires et 6 suppléants seulement seront retenus par le Directeur des services fiscaux) à savoir :**

LEMARCHAND Gérard	TILLOY Frédéric
AMELINE Jean-Pierre	BERTON Françoise
BUHOUR Alain	MARIE Patrick
BEDAGUE Guy	CLAQUIN Pavla
BOIREL Denis	REBIERRE-ROSE Gilles
BENARD Jackie	RHOD Catherine
BAZIN Alain	JOUY Franck
DROULIN KARINE	SIMON Cindy
TAUPIN Muriel	MORIN Pierre
QUINETTE Marc	WENTZEL Jacqueline
LATOUCHE Caroline	LEVALLOIS Laura
DUFOUR Romain	FRERET Véronique

8. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE AUX PETITES COMMUNES RURALES AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE, D'UN CHASSIS A LA SALLE LINGLONIA ET DES PORTES A LA SALLE PODEVIN

Dans le cadre de l'entretien des salles polyvalentes (salle Podevin et Linglonia) M. le Maire informe le conseil municipal que des fenêtres et portes doivent être changées ainsi que le système de chauffage selon les devis proposés.

Système de chauffage salle linglonia : Coût 7 375.83 € HT

Changement du châssis salle Linglonia et des portes salle Podevin : 9 073.29 € HT

Le coût total est de 16 449.12 € HT pour les deux devis.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Accepte le changement du système de chauffage, du châssis et des portes dans les deux salles polyvalentes au cout de 16 449.12 € HT**
- **Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Calvados au titre de l'aide aux petites communes rurales au taux le plus élevé.**
- **S'engage à inscrire au budget 2020 les sommes correspondantes.**
- **Autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ M. Le Maire informe le conseil municipal d'une lettre de remerciement du Comité Juno Canada pour le versement d'une subvention de 80 €.
- ❖ Remerciement de la part de l'hôpital privé St Martin pour le don de masques de 2009 qui restaient en stock à la mairie ainsi que de deux administrés pour la distribution de masques effectuée sur la commune.
- ❖ La commémoration du 6 juin s'est déroulée à effectif réduit dû au covid 19 avec les mesures sanitaires obligatoires.
- ❖ Toutes les manifestations sont annulées en juillet (sauf les vendredis musicaux du CDFL) à compter du 10 juillet ainsi que le concours des maisons fleuries.
- ❖ Pour le mois d'août, le feu d'artifice, le concours de pêche du 9 aout 2020, les lundis soirs, les concerts au kiosque du bois joli (les 10, 17 et 24) manifestations organisées par la commune et les vendredis soirs musicaux (organisés par le Comité des fêtes) auront lieu.
- ❖ Les cabines de plage seront mises en place à compter du 12 juin.
- ❖ Les sauveteurs seront présents sur la plage du 4 juillet jusqu'au 30 aout et un agent de surveillance de la voie publique viendra seconder le policier municipal à compter du 1 aout.

M. le Maire fait un tour de table.

Propos de Mme Wentzel :

Je souhaite aborder un sujet un peu délicat concernant le domaine : vie associative - animations - communication c'est-à-dire site internet, facebook, lien langrunais

Après la réunion du 19 mai au cours de laquelle Jean-Luc a présenté ses adjoints, Sylviane m'a dit qu'elle ne prendrait pas en charge la communication qui serait confiée à un stagiaire.

Le 26 mai, lors de l'élection du maire et des adjoints, cette information ne nous a pas été communiquée.

Le 3 juin, j'ai adressé un mail au maire et aux adjoints pour une mise à jour du site internet de la mairie qui comportait des erreurs et des oublis. Je vous cite la réponse de Jean-Luc :

« Il faut nous laisser du temps pour remettre à niveau le site qui va être changé dans les mois qui viennent et ce point fera l'objet d'un sujet en communication avec une personne dédiée pour alimenter les réseaux sociaux et le site ».

Lors de nos réunions pré-électorales, nous avons tous admis que la communication était à redynamiser, laissée trop longtemps en jachère. Je doute qu'un stagiaire, présent quelques mois, puisse réaliser cette tâche.

Aussi, je propose que nous réfléchissions ensemble à la création d'un poste de "conseiller délégué en communication". Je suis persuadée que Gilles, qui a démontré ses compétences saluées par nous tous lors de la campagne électorale, est à même de relever ce défi."

Notre travail devant être basé sur la communication, l'écoute et la concertation, je suggère que cette question soit mise à l'ordre du jour du prochain conseil.


M. le Maire propose, la mise en place d'une commission ad hoc pour la communication

L'ordre du jour est épuisé, M. le Maire clôt la séance à 20 H 50.

Prochain conseil municipal, le mardi 21 juillet 2020.

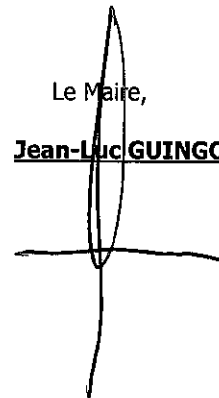
Le secrétaire de séance,

Amarjit RIVIERE



Le Maire,

Jean-Luc GUINGOUAIN



Mairie - 22 rue de la Mairie -BP 1- 14830 LANGRUNE SUR MER

Tél : 02.31.97.31.36 – Fax : 02.31.36.01.32

Email : mairie@mairie-langrune.fr

Site : <http://www.mairie-langrune-sur-mer.fr>